

## COMMUNE DE GROSMAGNY

<p><b>Nombre de membres</b>                  En exercice : 15                  Présents : 11                  Absents représentés : 0                  Votants : 11</p> <p><b>Date de la convocation</b>                  21/06/2021</p>	<p><b>Séance du : 25 juin 2021</b>  <b>L'an deux mille vingt et un, et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente</b> le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.  <b>Etaient présents :</b> Léguillon Maurice – Naas Christan – Peltier Laura – Petit-Prêtre Virginie – Perrez Thierry – Laemlin Patricia – Oternaud Eric – Daoudal Claude – Besson Martine – Barré Edmond – Collin Bernadette  <b>Etaient représentés :</b> ///  <b>Etaient excusés :</b> Heintz Natacha - Chaumerliac Agnès – Barberet Yannick – Hervé Yves Laurent</p>
<p><b>Date d'affichage</b>                  21/06/2021                  au siège de la Mairie</p>	<p><b>APPROBATION DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Virginie Petit-Prêtre                  Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.                  Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> Juin 2021 est adopté à l'unanimité.</p>

**N° 2021-05-01**

**Objet : MARCHE CREATION DE DEUX LOGEMENTS**

Monsieur le Maire expose que, s'agissant du deuxième appel d'offres relatif aux travaux de création de deux logements au-dessus de la mairie, les offres ont été étudiées par la Commission d'appel d'offres le 01 juin 2021.

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21, Après étude du compte rendu de la Commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité Retient les entreprises suivantes :

LOT 2 Menuiseries extérieures :  
 Entreprise CASOLI domiciliée 63 Rue des Commandos d'Afrique, 90300 Offemont  
 Pour un montant de 12 640 €uros HT

LOT 6 Plomberie Sanitaire Ventilation :  
 Entreprise CSVB domiciliée ZI d'Argiésans 17 Rue des Alisiers , 90800 Argiésans  
 Pour un montant de 22 702.53 €uros HT

LOT 7 Chauffage électricité :  
 Entreprise ARLUX domiciliée 17 Rue du Port, 90850 Essert  
 Pour un montant de 30 128 €uros HT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la suite de ces travaux.

## N° 2021-05-02

### Objet : CCVS : SERVICE ADS / CONVENTION INSTRUCTION DES CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention passée en 2018 avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud, concernant l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation du sol.

Afin de rééquilibrer le service et garantir aux communes un service qualitatif, performant et gratuit, il est proposé d'ajuster la masse globale de travail par un transfert de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'avenant à la convention d'origine
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

## N° 2021-05-03

### Objet : Approbation du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant / demande de subvention Programme LEADER

- ➔ Le Conseil municipal de Grosmaigny réuni le 25 juin 2021 donne son approbation au lancement du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant et autorise le Maire, Maurice Léguillon, à engager les dépenses afférentes à l'opération, présentées ci-après :

#### DEPENSES PREVISIONNELLES

Postes de dépenses	Montants prévus
Travaux bâtiment	1 166 196
Equipement matériel	111 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 277 196</b>

- ➔ Le Conseil d'administration autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises, à hauteur de 144 037 euros (*cent quarante-quatre mille trente-sept euros*) pour la réalisation de l'opération et approuve le plan de financement ci-dessous : **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Nom du/des financeur(s)	Montants attendus
Etat DETR DSIL	300 000
Région	250 000
FNADT Comité de Massif	200 000
FEADER - LEADER	144 037

<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	
	383 159
<b>TOTAL</b>	
	1 277 196

- démarrage du projet consultation des entreprises septembre 2021
- fin du projet : Décembre 2022

- Si le cas se présente le Conseil municipal autorise le Maire à utiliser une part de l'autofinancement de la commune de Grosmagny pour appeler du LEADER.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la commune en cas de non perception des subventions attendues.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à engager toutes les démarches pour solliciter l'aide LEADER et à signer tous les documents afférents à cette sollicitation.
- Le Conseil municipal s'engage à respecter le calendrier qui sera fixé par le GAL des Vosges Comtoises, afin de s'inscrire dans les échéances de fin de programme LEADER.

**N° 2021-05-04**

**Objet : Approbation du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant / demande de subvention REGION**

- Le Conseil municipal de Grosmagny réuni le 25 juin 2021 donne son approbation au lancement du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant et autorise le Maire, Maurice Léguillon, à engager les dépenses afférentes à l'opération, présentées ci-après :

**DEPENSES PREVISIONNELLES**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montants prévus</b>
Travaux bâtiment	1 166 196
Equipement matériel	111 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 277 196</b>

- Le Conseil d'administration autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, à hauteur de 250 000 euros (*deux cent cinquante mille euros*) pour la

réalisation de l'opération et approuve le plan de financement ci-dessous :**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Nom du/des financeur(s)</b>	<b>Montants attendus</b>
Etat DETR DSIL	300 000
Région	250 000
FNADT Comité de Massif	200 000
FEADER - LEADER	144 037
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>	
	383 159
<b>TOTAL</b>	
	1 277 196

- démarrage du projet consultation des entreprises septembre 2021
- fin du projet : Décembre 2022

➔ Le Conseil municipal autorise le Maire à engager toutes les démarches pour solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche Comté et à signer tous les documents afférents à cette sollicitation.

**Fait et délibéré le 25 Juin 2021**

**N° 2021-05-01 MARCHE CREATION DE DEUX LOGEMENTS**

**N° 2021-05-02 CCVS : SERVICE ADS / CONVENTION INSTRUCTION DES CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)**

**N° 2021-05-03 Approbation du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant / demande de subvention Programme LEADER**

**N° 2021-05-04 Approbation du projet Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destiné aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant / demande de subvention REGION**

**Signature des membres présents**

LEGUILLON Maurice	NAAS Christian	PELTIER Laura
PETIT-PRÊTRE Virginie	PERREZ Thierry	Excusée
LAEMLIN Patricia	Excusé	HEINTZ Natacha
DAOUDAL Claude	HERVE Yves Laurent	OTERNAUD Eric
BESSON Martine	Excusée	BARRE Edmond
COLLIN Bernadette	CHAUMERLIAC Agnès	Excusé
		BARBERET Yannick